Mais oui, le printemps est bien là, il s'annonce partout autour de nous, il se moque du covid et des angoisses et nous pouvons admirer jacinthes, magnolias ou camélias qui fleurissent tout le village. Autour du lac, les arbres se parent de petites fleurs roses ou blanches, pommiers sauvages ou prunus, les couleurs reviennent nous colorer le moral et l'envie de profiter de ces belles journées entraîne les promeneurs dans les rues et les champs. Beaucoup de chemins de promenade ont été découverts par les marcheurs lors du premier confinement et ils n'ont pas interrompu les balades quotidiennes comme en témoignent les joyeuses rencontres amicales sur les chemins souessois. Et, si chacun a envie de relâcher la pression sur les gestes barrières, rappelons toutefois que le port du masque est obligatoire en zone urbaine, c'est-à-dire à moins de 200 mètres d'une habitation, sur l'ensemble de la commune. Seules les personnes en situation de handicap munies d'une attestation médicale et les personnes pratiquant une activité sportive de plein air sont dispensées de le porter. Ceux qui ne respectent pas ces règles s'exposent à une amende de 135 euros. Attention aussi à ne pas jeter les masques par terre, trop souvent, ils jonchent les chemins et les rues. Alors profitons tous de ces belles journées printanières en prenant soin les uns des autres.